

## CUBA

### L'escalade de la répression doit cesser

Index AI : AMR 25/018/2003

**Embargo : mardi 3 juin 2003 (00h01 TU)**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International est extrêmement préoccupée par les mesures de répression sans précédent qui se sont abattues sur les défenseurs des droits humains à Cuba au cours de ces derniers mois. Dans un rapport rendu public ce jeudi 3 juin 2003, Amnesty International s'interroge sur les mesures de répression prises au nom de la sécurité à Cuba ; l'organisation cite l'augmentation massive du nombre de prisonniers d'opinion ; elle appelle le gouvernement de Cuba à mettre un terme aux exécutions et à rétablir le moratoire sur les exécutions en vigueur *de facto* depuis trois ans. Le rapport souligne également l'impact de l'embargo décrété par les États-Unis sur les droits humains à Cuba et recommande que le gouvernement américain revioit sa politique en vue de mettre un terme à l'embargo commercial.

À la mi-mars 2003, après une période d'ouverture apparente et de plus grande permissivité, les autorités cubaines ont mené une campagne de répression sans précédent envers le mouvement dissident de l'île. En l'espace de quelques jours, les forces de sécurité ont arrêté plus de soixante-quinze dissidents lors d'opérations ciblées. À l'exception d'une demi-douzaine de personnes très connues pour leurs critiques vis-à-vis du régime, les personnes arrêtées étaient pour la plupart des dirigeants à des échelons relativement peu élevés du mouvement de dissidence, des gens qui avaient été des militants pendant dix ans ou plus. Tous ont été jugés lors de procès bâclés et inéquitables et condamnés à de longues peines de prison, certaines pouvant aller jusqu'à vingt-huit ans, quelques semaines seulement après leur interpellation. Les autorités cubaines ont appliqué une législation particulièrement sévère, jamais utilisée jusque là, à certaines des personnes arrêtées.

Début avril 2003, le gouvernement de Cuba mettait un terme au moratoire sur les exécutions en vigueur *de facto* depuis trois ans ; trois hommes impliqués dans une affaire de détournement étaient passés par les armes. Jugés lors d'un procès sommaire avec une procédure d'appel simplifiée, leur exécution

eut lieu moins d'une semaine après le début de leur procès.

« *Le gouvernement cubain doit mettre un terme à ces exécutions immédiatement et rayer une fois pour toutes la peine de mort du système juridique cubain..* »

Amnesty International condamne ces graves violations ainsi que le mépris croissant dont elles témoignent pour les engagements internationaux en matière de droits humains. En dépit des affirmations du gouvernement cubain selon lequel les personnes arrêtées étaient des « *agents étrangers* » dont les activités mettaient en péril la sécurité et l'indépendance de Cuba, Amnesty International, après avoir eu accès aux pièces juridiques concernant certains d'entre eux, considère comme prisonniers d'opinion les soixante-quinze dissidents.

« *Était mentionné comme preuve de leur culpabilité le fait d'avoir donné des interviews à des médias basés aux États-Unis ou transmis des informations à des organisations telle qu'Amnesty International, dans quelques-uns des verdicts rendus. Ces activités font clairement partie des éléments de définition d'un exercice légitime de la liberté d'expression et d'association et ne devraient pas être punies d'emprisonnement.* »

« *Amnesty International considère les soixante-quinze dissidents comme des prisonniers d'opinion et demande leur libération immédiate et sans condition.* »

Les autorités cubaines ont justifié les exécutions et le mouvement de répression contre les dissidents en invoquant la nécessité pour l'île de se défendre contre les provocations et les menaces posées à sa sécurité nationale par les États-Unis. Le rapport d'Amnesty International admet les effets négatifs de l'embargo américain sur l'ensemble des droits humains à Cuba ; l'organisation pense cependant que cela ne suffit pas à justifier la détention de prisonniers d'opinion ni aucune autre atteinte aux droits humains fondamentaux.

« *L'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis n'a cessé de servir à justifier la répression d'État à Cuba et a contribué à créer un climat dans lequel se perpétuent des violations des droits humains, a déclaré Amnesty International.* »

« *L'embargo fournit au gouvernement cubain une excuse pour sa politique répressive et a un effet désastreux sur la nutrition, la santé, l'éducation et de nombreux autres domaines de la vie ; il*

*touche principalement et de façon disproportionnée les membres les plus faibles et les plus vulnérables de la société.*

*Des dispositions spécifiques de l'embargo telles que l'allocation de sommes importantes à l'assistance pour « la construction de la démocratie » ont permis au gouvernement cubain de présenter des dissidents politiques comme des sympathisants de l'étranger ; les perspectives d'un mouvement fort de défense des droits humains dans le pays s'en sont trouvés affaiblis », a conclu Amnesty International. λ*

Une copie en anglais du rapport d'Amnesty International sur Cuba (*Cuba : "Essential measures" ? Human rights crackdown in the name of security*) est disponible sur le site :

<http://web.amnesty.org/library/Index/ENGAMR250172003>

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnestv.org>**